

INFORMATION AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE

« EPESENS ACTIONS MONDE »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « EPESENS ACTIONS MONDE » (ci-après « le Fonds »), géré par Sienna Gestion. A ce titre, nous vous informons que votre Fonds fait l'objet d'une évolution.

Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?

SIENNA GESTION a décidé d'apporter au Fonds les modifications suivantes (ci-après « l'Opération ») :

- **Changement de dénomination du Fonds**
Le Fonds s'appellera désormais « EPESENS ACTIONS INTERNATIONALES ».
- **Changement de part du Fonds maître dans lequel est investi le FCPE**
Actuellement investi en parts C du fonds maître SIENNA ACTIONS MONDE (renommé « SIENNA ACTIONS INTERNATIONALES » à compter du 16/09/2024), le FCPE sera désormais investi en parts FS-C, réservées aux investissements des OPC gérés par Sienna Gestion.
- **Evolution de l'objectif de gestion et de la politique d'investissement du Fonds**
La stratégie d'investissement du Fonds maître évolue, puisque l'exposition de celui-ci aux marchés de la zone Euro sera désormais portée à 50% de l'actif net contre 30% actuellement. Le Fonds maître privilégiera en outre désormais un investissement en titres directs plutôt qu'à travers d'autres Organismes de Placement Collectif.
- **Introduction d'une commission de surperformance au niveau du Fonds maître**
SIENNA GESTION a souhaité introduire une commission de surperformance au niveau du Fonds maître. Elle représentera 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence le MSCI World Index en Euro. Cette commission de surperformance peut avoir un impact sur la performance de votre FCPE.
- **Evolution des frais de votre FCPE**
Les frais de gestion indirects de votre FCPE passent de 2.50% à 1,90% maximum de l'actif net par an.

Un tableau comparatif des éléments modifiés dans le cadre de l'Opération concernant votre Fonds est présenté à la rubrique « Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ? » de la présente lettre.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

L'Opération, entrera en vigueur sur la valeur liquidative du **16/09/2024**.

Si vous n'êtes pas d'accord avec l'Opération, vous pouvez demander sans frais jusqu'au **13/09/2024 (avant 17h00)** :

- Le rachat de vos parts disponibles du Fonds.
- L'arbitrage de tout ou partie de vos parts (disponibles et indisponibles) vers un ou plusieurs autres FCPE proposés dans votre Plan d'épargne salariale.

Quel est l'impact de l'Opération sur le profil de rendement-risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement /Risque** : Non
- **Augmentation du profil de risque** : Oui
- **Augmentation potentielle des frais** : Oui
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque** : Non significatif





Quel est l'impact de l'Opération sur votre fiscalité ?

L'Opération est sans impact sur la fiscalité de votre épargne.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et votre futur fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant le 16/09/2024	A partir du 16/09/2024	
Modification du profil de rendement/risque			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques	-Risque actions zone euro [0% ; 30%]	- Risque actions zone euro [0% ;50%]	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente : +
Frais			
Frais indirects	2,50%	1,90%	
Commission de surperformance	Sur le Fonds maître : Non	Sur le Fonds maître : 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence le MSCI World Index en Euro	
Informations pratiques			
Dénomination	EPSENS ACTIONS MONDE	EPSENS ACTIONS INTERNATIONALES	

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance des Documents d'Informations Clés (« DIC ») et des règlements des FCPE présents dans le(s) Plan(s) Epargne de votre entreprise, qui ont pour but de vous fournir les renseignements essentiels et nécessaires à votre prise de décision d'investissement.

Le DIC, ainsi que le règlement et la fiche Reporting de chaque FCPE sont disponibles sur votre espace client (accès sécurisé via vos identifiant et mot de passe).

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

SIENNA GESTION

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € |
RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 |
Code APE : 6430Z | Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | www.sienna-gestion.com



SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € |
RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 |
Code APE : 6430Z | Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | www.sienna-gestion.com

